

COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Nombres de conseillers : 14 présents – 4 procurations : 18 votants. L'An Deux Mil Vingt, le 27 juillet à 20h00, le conseil municipal de la commune de BESSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Gaston Miquel sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : 23 juillet 2020

Présents : DOSNON Ludivine, LABOURDETTE Corinne, LAFORGUE Laetitia, LALA Magalie MONTANARO Séverine, MOT Brigitte, TOURNAY Emmanuelle, VIGNANDEL Audrey, FABRIS Jérôme, MAGNIER Armand, MICHEL Serge, PENCHE Sylvain, RAPHET Adrien, ROUBY Alain

Absents excusés : DE CORTE Vanessa, OGER Nadège, HUGANET Amédée, PLANA Bastien -
Absents : CAUMON Guillaume

Mme OGER Nadège a donné pouvoir à Mme LAFORGUE Laetitia

Mme DE CORTE Vanessa a donné pouvoir à M. FABRIS Jérôme

M. HUGANET Amédée a donné pouvoir à M. MAGNIER Armand

M. PLANA Bastien a donné pouvoir à Mme DOSNON Ludivine

Madame DOSNON Ludivine a été désignée secrétaire de séance. Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Début de la séance à 20h02

I - Approbation compte rendu du 12 juin 2020

Approbation compte rendu du 10 juillet 2020

Approbation compte rendu du 15 juillet 2020

Mme Labourdette demande le report du vote du compte rendu du 15/07 car elle n'a pas eu le temps de lire le CR modifié. Mme Labourdette fait la remarque qu'elle n'a pas validé le CR lors de la première séance du 23/05. Après vérification par la secrétaire de mairie présente, celui-ci a bien été validé par le conseil municipal.

Les comptes rendus du 12 juin 2020 et 10 juillet 2020 sont validés par le conseil municipal.

II - Délibérations

Présentation des chiffres par la secrétaire de mairie.

- Affectation des résultats Budget Commune

Vote à main levée :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

- Affectation des résultats Budget Multiservices

Vote à main levée :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

- Affectation des résultats C.C.A.S

Vote à main levée :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

- Budget Commune 2020

Quelques explications : l'entretien des parcs et jardins réalisés par la précédente municipalité pour un montant de 6 000€ ne figurera pas au budget l'an prochain.

Les frais de téléphonie supérieur à 7 000€ qu'il faudra ramener plus bas.

Les infirmières vont changer de local fin septembre 2020. Il sera disponible fin septembre/début octobre pour 250€ /mois.

Certaines recettes exceptionnelles ne seront plus présentes en 2021

Suppression exonération fiscale pour les nouveaux arrivants : cette année la loi de finance 2020 bloque cette possibilité.

Explication sur les mesures d'investissements.

L'expertise en bâtiment sur le site Jules Ferry est terminée.

Dépenses multiples engagées par l'ancienne municipalité qu'il faut assumer sur ce budget 2020 (voiries, eaux, frais d'études, et des frais de l'école de Brassens qui n'avaient pas été payés, et la charpente du lavoir pour 25 k€ ou encore des sachets de fleurs pour plusieurs centaines d'euros). Il y a un cantonnier qui apporte son propre matériel pour travailler, donc un investissement de 5k€ par an va être réalisé pour équiper les services techniques en matériel. La mise en place du RIFSEP votée par la précédente mandature a un coût d'environ 30 k€ supplémentaires.

Une réflexion est lancée sur le personnel.

La secrétaire générale a été recrutée et arrivera fin août.

Les recettes exceptionnelles vont disparaître. Pour faire face à cette baisse, pas d'augmentation de la taxe foncière et d'habitation, mais il est proposé de rester sur l'idée d'augmentation des constructions pour augmenter la base fiscale.

Dans l'objectif de réduire les charges, le programme de performance énergétique avec l'Etat d'ici la fin de l'année, peut être une piste. D'autres pistes comme la mutualisation avec d'autres communes en cas de commandes groupées sont envisagées.

Il va être étudié une autre taxe non mise en place par la commune de Bessens, sur le changement de destination d'un terrain passant d'agricole à constructible, pour trouver d'autres sources d'entrées de recettes sans augmenter la taxe foncière ou d'habitation.

Si la baisse de la population est actée, il y aura une baisse des dotations de l'Etat l'an prochain. D'où la nécessité de compenser la nouvelle perte.

Question de Mme Labourdette

Elle revient sur l'augmentation des charges de personnels de 17% dont l'augmentation de la rémunération des élus de 85 %. - cf loi passé en décembre 2019-

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a voté les indemnités des élus. La loi le permet.

Rappel sur les charges de personnel : le retour d'un agent à plein temps, indépendant de la volonté de l'actuelle municipalité. Un cantonnier part à la retraite d'ici environ 18 mois. Peut-être un remplacement à mi-temps seulement à prévoir. Et à l'avenir, tourner à 2.5 secrétaires au final.

Il est rappelé que l'indemnité de maire est la même que le prédécesseur sans augmentation. Il faut aussi tenir compte que les précédents élus comptent jusqu'à fin mai de cette année dans le budget. Par ailleurs, une adjointe de la précédente équipe avait démissionné, ce qui perturbe aussi la comparaison.

Vote à main levée :

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 1

Budget Multiservices 2020

Le budget est déficitaire de 11k€ - la préfecture l'a souligné – il y a un travail avec le trésorier pour trouver des solutions.

Mme Labourdette demande si la préfecture a des solutions.

M. le Maire informe que les recettes auraient dû couvrir les charges, et la logique du contribuable qui n'a pas à payer pour un budget industriel et commercial.

Vote à main levée :

Pour : 12

Abstention : 2

Contre : 0

Budget primitif CCAS 2020

Budget modeste de 2 000€

Question de Mme Labourdette : quel est le projet avec ses 2 000€ ?

M. le Maire répond que c'est au conseil d'administration d'en décider. Il est souverain sur ce point.

Vote à main levée :

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Subventions aux associations

Présentation des subventions par M.Fabris

La chasse représente 29 personnes de Bessens

Mme Labourdette s'interroge sur le montant des attributions des associations notamment celles de la Chasse et « Les amis des chats » par rapport à D'ici danse.

Il lui est précisé que D'ici danse compte trois bessinois, dont l'activité se trouve essentiellement à Monbequi. La chasse assure une mission de service public. Les amis des chats, réalise des castrations de chats avec une prise en charge, ce qui apporte un service à Bessens.

M.MAGNIER rappelle l'intérêt des chasseurs, qui sont appelés en cas de nuisances de ragondins, d'oiseaux et autres animaux.

Vote à main levée :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 1

Taux d'imposition 2020

Proposition du conseil de ne pas les augmenter.

Vote à main levée :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération création d'emploi permanent

Création d'un poste d'adjoint première classe – ce poste viendra en compensation de personne sur le départ.

Vote à main levée :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération autorisant le maire à recourir à des agents contractuels

Il s'agit d'un besoin de recruter dans l'urgence, arrêts maladie ou autre, et c'est pour ça que M. le maire propose que le conseil lui accorde cette possibilité, afin d'assurer le remplacement d'agents contractuels en raison de leur absence.

Vote à main levée :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Commission communale des impôts directs

Liste citée par M. le maire

Commissaires Titulaires :

Lucien Arnoldo, Max Condat, Cécile Lafontaine, Coralie Millerioux, Lysiane Veil, Christian Bertogna, Annie Gouze, Jacques Laforgue, Georges Mazana, Christine Mouysset, Stéphane Capaldi, Marjorie Cirodde,

Commissaires Suppléants :

Thierry Gasagne, Olivier Montanaro, Philippe Cazal, Bastien Plana, Vanessa De Corte, Jérôme Fabris, Audrey Vignandel, Alain Rouby, Brigitte Mot, Ludivine Darnaud, Emmanuelle Tournay, Guillaume Caumon

Vote à main levée :

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Désignation d'un correspondant défense et de son suppléant

Proposition > Délégué RAPHET Adrien et suppléant VIGNANDEL Audrey

Vote à main levée :

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Réhabilitation de l'école Jules Ferry – demande d'aides financières

M. le Maire dresse la liste des travaux à effectuer : nettoyage de la toiture et correction des fuites, problèmes d'humidité, changement des menuiseries, évacuation des eaux pluviales, mise aux normes entrée de l'école, changement et mise aux normes cuisine réfectoire, reprise système vmc, reprise bardage bâtiment bois, ...

Il y a un problème de fuite d'eau par la toiture, les menuiseries et le sol.

Un audit énergétique va être lancé pour préparer la seconde tranche de travaux l'an prochain : notamment connaître le type de chauffage le plus pertinent.

L'abaissement des plafonds pour isolation est envisagé.

Le changement du lino dans certaines salles.

De nombreuses menuiseries sont à changer, y compris les deux logements communaux. L'expertise a révélé qu'il n'existait pas d'isolant en combles.

La VMC est très peu puissante et doit être changée par endroit.

Un renfort du plancher doit être effectué car il s'affaisse (logement n°2).

L'expertise a révélé qu'il n'y a pas de plafond anti feu (40/50k€ juste pour ce poste).

La ventilation du plancher ne joue plus son rôle et explique les remontées d'humidité et le développement important de salpêtre et moisissures, dans le plus ancien bâtiment car la ventilation du vide sanitaire a été bouchée sur la moitié du bâtiment lors de précédents travaux.

Il faut faire une reprise du bardage car le bas des bâtiments prend l'eau.

Niveau plomberie, plusieurs fuites ont abimé les plinthes avec présence de moisissures.

Terrassement et drainage dont mise en place de caniveaux et reprise de vrd/ tuyaux trop petits.

Une réhausse de l'entrée de l'école est envisagée pour mise en sécurité des enfants.

Les sols-linos les plus abîmés, seront posés directement par nos services techniques.

Il convient d'ajouter au plan de financement 10% de maîtrise d'œuvre.

Plan de financement prévisionnel présenté au conseil.

Vote à main levée :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

III - Questions et informations diverses

M. le Maire indique qu'il faut déterminer un régisseur et son adjoint pour encaisser les chèques de la commune sur la régie photocopies et salle des fêtes.

Proposition :

Mme MALCOIFFE Véronique – et en adjoint Christophe CLAMENS

Vote à main levée :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Fin de séance 21h36.